

Échange de notes (23 novembre 1948) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'exportation de pommes de terre de table et de semence du Canada aux États-Unis, en vigueur le 23 novembre 1948, révoqué le 20 juin 1949 (Recueil des traités, 1948, n° 33) (édition bilingue).

M. MacDougall, appuyé par M. MacLean (*Cap-Breton-Nord et Victoria*), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 2, Loi modifiant la Loi de la fête du Dominion et la Loi du jour de Victoria, qui est lu une première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. LaCroix, appuyé par M. Gour (*Russell*), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 3, Loi modifiant le Code criminel (Activité subversive), qui est lu une première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion proposée par M. McMillan, appuyé par M. Breton:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et comme la question est mise en délibération;

M. Drew, appuyé par M. Graydon, propose en amendement: Que les mots suivants soient ajoutés à ladite Adresse:

“Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su:

- (1) donner à la nation la direction qui s'imposait, compte tenu des graves dangers de l'heure;
- (2) constituer les forces nécessaires afin de permettre au Canada de se défendre et de s'acquitter de ses obligations internationales; et
- (3) prendre des mesures efficaces en vue de combattre l'inflation et la hausse rapide du coût de la vie.”

Et un débat s'élevant;